Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 Ramadan 1447
17 Mars 2026

N° 32

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **665**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **666**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **669**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **674**
Homologation de résolutions **674**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **675**
Avis aux créanciers **678**
Convocations
Sociétés anonymes **679**
Autres sociétés **685**
Divers
Avis au public **686**
Rectificatifs **686**
Actes Administratifs
Avis au public **687**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Office national du thermalisme et de L'Hydrothérapie **688**
Bilan de SANADETT SICAV **692**
Bilan de ARABIA SICAV **695**
Bilan de AFC AMANETT SICAV **698**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale «elMAJED»

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000 .00

Adresse du Siège social : Sidi Makhlouf, Ragouba Ouest Gouvernorat de Médenine

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 25/12/2025

Nombre de parts sociales : 10

Valeur nominale d'une part : 500.00

Banque : Banque Nationale Agricole - Médenine 4100

Période de souscription : du 25/12/2025 au 25/02/2026.

Liste des Fondateurs :

- Messaoud Sanai : Sidi Makhlouf - Ragouba ouest Médenine

- Mohamed Sanai : Sidi Makhlouf - Ragouba ouest Médenine

- Seifeddine Sanai : Sidi Makhlouf - Ragouba ouest Médenine.

2026R00728SODB1

Avis au public

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Rawassi

Nature de la société : Locale

Capital social souscrit : 7 400

Siège social : El Ferdaous, Rjim Maatoug, Kébili

Activité : Projet Agricole Intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 26/01/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 37

Valeur nominale des actions : 200

Etablissement bancaire (succursale régionale) : Banque de Tunisie - 10110101110839878882

Période de souscription : Du 27/02/2026 au 31/03/2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Invitation à l'Assemblée générale fondatrice : via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Sassi BEN ABDELKADER : Délégation Rjim Maaatoug; Gouvernorat Kebili; Adresse El Ferdaous

Mohamed ZAABANI : Délégation Rjim Maaatoug; Gouvernorat Kebili; Adresse Karyet Ennaser

Mohamed TOUHAMI : Délégation Rjim Maaatoug; Gouvernorat Kebili; Adresse El Ferdaous.

2026R00735SODB1

AVIS AU PUBLIC

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale "Katr El Nada"

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5 000,000 DT

Siège Social : Rue Naceur Kaabi, Siliana Nord, Gouvernorat de Siliana

Objet Social : Cultures Hydroponiques

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 13 février 2026

Nombre de Parts Sociales : 50 parts

Valeur Nominale de la Part : 100,000 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : Société Tunisienne de Banque (STB) - Agence Siliana

Période de Souscription : Du 15/03/2026 au 30/03/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée.

Lieu de l'assemblée

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Wided Echabeb : Délégation Siliana Sud; Gouvernorat Siliana; Adresse Cité El Ons, Siliana

Mongia Mediouni : Délégation Siliana Nord; Gouvernorat Siliana; Adresse Cité El Meskia 2, Siliana

Monji Rabaihi : Délégation Siliana Sud; Gouvernorat Siliana; Adresse Cité El Ons, Siliana.

Cet avis sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) ainsi que dans deux journaux quotidiens, dont l'un est obligatoirement en langue arabe.

2026R00738SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société communautaire locale "Afak"

Type de société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5 000,000 dinars

Siège Social : Espace des associations, Tebourba, près du bureau de l'emploi

Objet Social : Services culturels, sportifs et récréatifs

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 29/01/2026

Nombre de Parts Sociales : 10

Valeur Nominale de la Part : 500.00

Etablissement Bancaire : Société Tunisienne de Solidarité - Banque de Solidarité de Manouba

Période de Souscription : du 06/04/2026 au 14/04/2026

Avantages prévus : Non

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : oui

Convocation à l'assemblée constitutive : via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Riahi Ahmed : Délégation Tebourba; Gouvernorat Manouba; Adresse : Dekhila.

Mejri Jalel : Délégation Tebourba; Gouvernorat Manouba; Adresse : Route Chouigui

Ayari Marwen : Délégation Tebourba; Gouvernorat Manouba; Adresse : Tebourba.

2026R00747SODB1

Avis au public

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Namaa

Nature de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000

Siège social : Ezzebda, Tozeur

Activité : Stockage et collecte de dattes et services environnementaux

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 22/01/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 12

Valeur nominale des actions : 416,67

Etablissement bancaire (succursale régionale) : Banque de Tunisie - Tozeur

Période de souscription : Du 16/02/2026 au 15/04/2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : oui

Convocation à l'Assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Brahim TOUHAMI : Délégation Tozeur; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Ezzebda Tozeur

Mohamed ZAABANI : Délégation Tozeur; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Route Dégache

Mohamed TOUHAMI : Délégation Tozeur; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Ezzebda Tozeur.

2026R00756SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL D'UNE SOCIETE

NE FAISANT PAS APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA

S.A. au capital de 7. 714.500 dinars

Siège Social : Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint Gobain, Tunis

Identifiant Unique: 1401523/M

1. Dénomination: RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA

2. Forme : Société Anonyme

3. Capital Social actuel: 7.714.500 Dinars entièrement libéré et divisé en 77.145 actions de 100 dinars chacune (lequel capital a été réduit à néant par résolution de la même assemblée générale extraordinaire ayant décidé l'augmentation de capital).

4. Siège social: Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint Gobain, Tunis, Tunisie.

5. Objet social: La production de plantes aromatiques, de plantes ornementales et des divers produits des cultures maraichères destinés à l'exportation.

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt préalable : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 20 février 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis, le 24 février 2026 sous le n° d'enregistrement 26500739 quittance n°1906, ayant décidé l'augmentation de capital, a été déposé au Registre National des Entreprises (Certificat du projet d'augmentation du capital n° 20267029, n° de dépôt 14167 et date de délivrance le 09 mars 2026).

8. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre: le montant de l'augmentation est de 12.000.000 Dinars divisé en 120.000 actions de nominal de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription. Les actionnaires jouiront d'un droit préférentiel de souscription. Les actionnaires disposant de créances certaines, liquides et exigibles sur la Société peuvent libérer totalement ou partiellement, les actions qu'ils souscriront par compensation avec lesdites créances.

9. Valeur nominale et d'émission des actions: 100 dinars chacune.

10. Apports en nature: Aucun

11. Avantages particuliers stipulés dans les statuts: Aucun

12. Tout actionnaire ayant libéré les versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux assemblées générales. Il doit être inscrit sur les registres de la société 8 jours au moins avant la date de la réunion. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

13. Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes dont elle a la disposition en amortissements supplémentaires, en réserves extraordinaire ou spéciales, en report à nouveau, en dividendes ....

14. Répartition du boni de liquidation: Après règlement du passif et des charges, le produit net de la

liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet du capital. Le surplus est réparti entre les actionnaires.

15. La libération des actions nouvelles se fera (i) par voie de compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles sur la Société que certains actionnaires détiennent et/ou (ii) en espèces en déposant les fonds provenant de la souscription en espèces dans le compte indisponible ouvert au nom de la Société, sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) dont le siège social est sis au 70-72, Avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis (Agence Megrine) sous le n°08203000523201134560

16. Le délai ouvert pour les souscriptions est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026R00709SANB2

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A

S.A. au capital 7.714.500 dinars

Siège Social : Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint-Gobain

Identifiant Unique : 1401523 M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2026 enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er bureau, Tunis le 24 février 2026 sous le n°26500739 Quittance n°1906, déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 5 mars 2026, les actionnaires de la société Rainbow Horticulture Tunisia ont décidé de réduire le capital social à néant (en le ramenant de 7.714.500 dinars à 0 dinar) et ce, dans le cadre de la reconstitution des fonds propres de la Société conformément aux articles 310 et 388 du code des sociétés commerciales. Aucun remboursement ne sera effectué aux actionnaires. L'objectif de la réduction de capital à néant est de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes. La réduction est réalisée par la réduction du nombre d'actions. La réduction de capital ne prendra effet qu'avec la réalisation concomitante de l'augmentation de capital dont elle sera suivie conformément à la deuxième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire susvisée.

Cet avis tient lieu de publication prévue par l'article 309 du code des sociétés commerciales.

2026R00710SANB2

NOTICE

AUGMENTATION DE CAPITAL

"KATKOUT ANIMATION ET LOISIRS K.A.L"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1 600.000 DT

SIEGE SOCIAL : Rue Moussa Ibn Noussair Le Bardo

Identifiant unique : 0544414R

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/11/2025, enregistré à la Recette des finances de bardo, le 02/02/2026 enregistrement n°26500487, quittance N°9502, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 06/03/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 500.000 DT en numéraire pour le porter de 1.600.000 DT à 2100.000 DT par l'émission de 50.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de 10 DT chacune libérable en totalité à la souscription déposé à la Banque de Tunisie agence Bab Saadoun, Avenue Habib Bourguiba : Compte indisponible N : 05007000097004394892.

Le délai de souscription à cette augmentation de capital est de quinze jours à partir de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de la clôture anticipée en cas de versement intégral du montant de cette augmentation.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2026R00715SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DU CAPITAL DE SOCIETE ANONYME

NE FAISANT PAS APPEL PUBLIC A L'EPARGNE PREVUE PAR L'ARTICLE 302 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES (CSC)

SOCIETE AL IMRANE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0033042Q

Raison Sociale: Société AL IMRANE

Forme Juridique: Société Anonyme

Siège Social: 2 rue Ibn Koutaiba - Cité Jardins - 1082 - Mahrajène - Tunis

Capital Social: 7 000 000 dinars

Objet social: La promotion immobilière

Durée: 99 ans

Dépôt du PV de l'AGE du 16/02/2026, tel qu'enregistré à la recette des finances cité Mahrajène 1082 Tunis en date du 20/02/2026, sous le N° 26500895 quittance n°M010906 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 02/03/2026.

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Février 2026, décide :

d'augmenter le capital social de deux millions huit cent mille (2 800 000) dinars pour le porter de sept millions (7 000 000) de dinars à neuf millions huit cent mille (9 800 000) dinars, et ce par l'émission de vingt-huit mille (28000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) dinars chacune, à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 2026. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription des vingt-huit mille (28 000) actions nouvelles, d'un nominal de cent (100) dinars chacune, aux actionnaires actuels de la société EL IMRANE, tant à titre irréductible que réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectuera comme suit :

1/ A titre irréductible: A raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exerceront leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront souscrire, à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils jugeront opportun.

Les demandes à titre réductible seront satisfaites à partir des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible, au prorata des droits exercés à titre irréductible et dans la limite du nombre d'actions disponibles.

Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession des droits nécessaires afin de permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles, aucune fraction d'action ne pouvant être attribuée.

Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe le délai de souscription à trente (30) jours, à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) de la décision d'augmentation du capital, avec faculté de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre les résolutions précédentes et, d'une manière générale, d'accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires à la réalisation définitive. Augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation, l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

Article 6 - Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 9 800 000 dinars, divisé en 98 000 actions de 100 dinars chacune, entièrement souscrites et libérées.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à toute personne dûment mandatée par lui, pour effectuer toutes les formalités de dépôt, de publicité et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Pas d'apport en nature.

Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats: les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et d'autres charges sociales ainsi que tout amortissement de l'actif social et de toute provision pour risques ou dépréciation des éléments d'actif.

Ces bénéfices nets sont majorés ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs puis sur ce solde il est prélevé:

a. 5% pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice a l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter a nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est reparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles et qu'elles disposent des droits de vote.

- Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le N° TN 59 07 807 0081340606336 43.

- L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration. L'avis de convocation qui contient l'ordre du jour est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises, dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. La réunion a lieu au siège social de la société.

2026400849SANB2

EUROGROUP CONSULTING TUNISIE

Société Anonyme

En cours de Liquidation

Capital Social: 40.000 Dinars

Siège Social: 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère

1002 Tunis

Identifiant Unique: 1358865J

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/12/2025 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 26/01/2026 sous le QN°M004715 EN°26700377.

Les actionnaires prononcent la clôture définitive de la liquidation et donne quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture, ont été déposés au Registre National des Entreprises le 28/01/2026 sous identifiant unique N°1358865J.

2026400897SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement d'Adresse

«Société AZ PRO»

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1000 Dinars

Siège social : Centre Ines Résidence Karim Bloc A appart 1 Manar 2 Tunis 2092

MF : 1883731X/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du

01/12/2025, enregistré à la recette des finances El Menzah sous le n°25703798 en date du 10/12/2025 quittance n°M080412 et déposé au registre de commerce en date du 26/02/2026, il a été décidé le changement du siège social de la société au 19 Rue Tozeur Bab el Khadra Tunis l'article 3 des statuts a été modifié à cet effet.

2026400854SRLB2

Société Union Senoussi Badra pour les Industries Alimentaires (SARL)

Au capital de 19.800 dinars

Siège social : 88, rue El Jawhara - Ennkhilet - Ariana

Matricule fiscal : 989015/Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26/01/2026, enregistré à la Recette des Finances le 9 février 2026 sous le numéro M019218, et déposé au Registre National des Entreprises le 20/02/2026.

Il a été approuvé la vente des biens mobiliers et immobiliers appartenant à la société, ainsi que le terrain nu objet du titre foncier n°55920 Tunis.

Il a également été donné pouvoir au gérant de la société pour accomplir toutes les procédures relatives à la vente, la signature, l'enregistrement et l'inscription, ainsi que pour ouvrir un compte bancaire dédié à l'opération de vente du terrain, procéder à la répartition de la liste des dettes et à leur recouvrement.

2026400856SRLB2

Société E4 SERVICES

Société à responsabilité limitée

Au Capital de 40 000 dinars

Siège Social: Rue des bois zone industrielle ksar Said-Manouba

IDENTIFIANT UNIQUE: 0766701D

Suivant le P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/05/2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 14/05/2019 (Quittance N°M058605 Enregistrement N°19502649), l'AGE de la société a décidé :

1/ la dissolution de la Société et sa liquidation et de nommer Mme Dalel MASMOUDI entant que liquidateur.

2/ Conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Un exemplaire de ce PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/11/2024 reçu N°2024147278.

2026400863SRLB2

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA «STE SCHUMANN»

Société à Responsabilité Limitée

Siège Social : 30 Av. Mouaouia Ibn Abi Sofiene El Menzah 8 ARIANA

M.F : 142625QN/N/M/000

RNE : 142625QN

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire tenu au siège de la société le 27/01/2026, et enregistré à la recette des finances Menzah 8, sous la N°26500791; quittance N°M013615 et dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 02/03/2026.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Salah FEHRI, demeurant au N°4 Rue Menzel Bouzelfa El Mourouj 5 BEN AROUS, entant que liquidateur de la société.

2026400867SRLB2

LIQUIDATION

SOCIETE "SOLIDA CONSULTING"

SUARL - Non Résidente

Au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Lac Victoria Résidence «Lac 2001» Immeuble Tanit - Bloc C - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1684051 V/A/M/000

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 23 Février 2026 enregistré à la Recette des Finances Lac le 25/02/2026 sous le n°26501597 quittance N°M020569 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 03/03/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Maurizio Turchi en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 30 jours entre les mains de Mr Maurizio Turchi domicilié à la rue Lac Victoria Résidence «Lac 2001» Immeuble Tanit - Bloc C - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis sous peine de forclusion.

2026400877SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/02/2026, enregistré à la recette des finances de MEDENINE le 27/02/2026 quittance n°M022708 n° d'enregistrement n°26001373, Mr Mounir ELGACEUR demeurant à cité administrative - TATAOUINE a vendu et cédé la totalité de son fonds de commerce de toutes activités commerciales sis à la rue de Zarzis - MEDENINE à Mr Lotfi ABDELSALAME demeurant à la route de l'aéroport - MEDENINE avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée à Mr Lotfi ABDELSALAME à l'adresse du fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens "EL CHOUROUK" et "LE QUOTIDIEN" du vendredi 12/03/2020.

2026R00721FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04 Mars 2026 enregistré le 05 Mars 2026 à la recette des finances à charguia - Tunis, quittance N° M035633, numéro de l'enregistrement 26202882 ;

La Société de Restau-Rapide Et Cafétéria «S2RC» titulaire de l'Identifiant Unique N°1507570C sis au 19 rue 8607 el charguia cité El Khadra Tunis 2035 a cédé à la Société Double H Restauration Et Cafétéria sis au 19 rue 8607 El Charguia Cité El Khadhra Tunis 2035, titulaire de l'Identifiant Unique N°1968669B la totalité du fonds de commerce sis au 19 Rue 8607 El Charguia Cité El Khadhra Tunis 2035.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 (Vingt) jours à compter de la date de la présente publication au JORT, entre les mains du maître WAFA TLILI ayant son cabinet au 2bis rue de l'Argentine, immeuble Argentine, 3ème étage b3-5, Belvédère - Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «ESSAHAFA et La presse» du 12 Mars 2026.

2026R00724FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 10/03/2026 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date de 12/03/2026 sous le N 26200938 et quittance M023589, Mr Malek Dahdouh a vendu à Mr Abdelkader Bouheni la Totalité du Fonds de Commerce consistant en un «Local de vente Electro- Ménager» situé à Rue El Flio Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/03/2026.

2026R00733FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/02/2026 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 04/03/2026 ; quittance N°M021263 sous N°26200527, monsieur Chtioui Hamdi, CIN 06908815, demeurant à cité entilaka route Moknine Djemmel Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au local à l'avenue union Arabe Magrébin Jemmel, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet : Vente des matières alimentaires par détaille, à Mr Chaouche Ramzi, CIN 06947237, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Zaouite - Contich Jammel Monastir, à un prix de dix neuf mille dinars.

Toutes les oppositions se font entre les mains de vendeur Mr. Chtioui Hamdi à l'adresse à cité entilaka route Moknine Djemmel Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk n°12585 du 10/03/2026.

2026S00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P, enregistré à la recette des finances de Gremda le 09/03/2026, suivant quittance n°M028013.

HICHEM SAYEDI titulaire de la C.I.N sous n°05384764 a vendu à MALIKA FARJALLAH titulaire de la C.I.N sous n°08192683, la totalité du fonds de commerce du café nommé "maria" exploité au local" sis à la Route de Gremda km 0.5 à Sfax.

Les oppositions sont acceptées auprès de Maître Sofienne Abdelmalek, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est situé au 27, rue Hafouz, Immeuble Anis, 4ème étage, Sfax, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente de ce bien a également été publié dans les quotidiens Al-Sabah et Le Temps, en date du 12 mars 2026.

2026X00359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/02/2026 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis le 26/02/2026, quittance n°M025108, Bouthayna Manita a vendu à Naiim Zerii la totalité du fonds de commerce (fast-food) au local situé à la route sidi Mansour klm 4.5 Markez Sallemi Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse désignée située au klm 2.5 rue Ajmi route Manzel Cheker sfax ou dans le locale du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Esabeh» du 06/03/2026.

2026X00360FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/03/2026 et enregistré à la recette des finances; route de Tunis Sfax le 10/03/2026 sous le numéro 26205045 Mohamed Hadidi a vendu à monsieur Fahd khélifi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour café (élmarsa) exploité au local sis à route sidi mansour Km 7 près mosquée élfourati Sfax inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro Y/1782404.

Les oppositions se font au bureau du Rédacteur du contrat Maître khélifi Chahine Avocat à la cour de cassation sis à rue abou elkacem échabi Imm, koulyzée Blok D 2ème étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 12/3/2026 numéro 12587.

2026X00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Aghareb en date du 04/03/2026 sous n°M007801, Mr Wadii Elbakari titulaire de la CIN n°08812184 a vendu à Mr Lasaad Bel Arfia titulaire de la CIN n°05333532 la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente et fabrication de gâteaux et baguettes avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu du local sis à cité mourouj Agareb Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée à «Al Chourouk et Le Quotidien» du 11/03/2026.

2026X00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 15 Janvier 2026 enregistré à la recette des finances El Manar le 24 Février 2026 enregistrement N°14759591 quittance n°M018020 Monsieur Walid Ben Mohamed Ben Hamed demeurant numéro 14 rue Salambo Sidi Bousaid - Tunis a vendu à Monsieur Mohamed Hosni Ben Elhabib Choulak demeurant numéro 10 rue Jandouba cité Ibn Khaldoun - Tunis le Fonds de Commerce sis au numéro 88 Avenue el faouz cité Ibn Khaldoun -Tunis destiné à usage Café de 1ère Catégorie sous le nom commercial «Stop Café» avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T à l'adresse de l'Avocat à la cour de Cassation Maître Bouaziz Mahmoud sis au numéro 01 rue Labid Lafayette - Tunis dans les Horaires du Travail officiels du bureau une copie du présent est parue au journal le Quotidien le 05/03/2026.

2026400850FCCC2

Vente d'un Fonds Commerce

Par acte S.S.P en date du 04/02/2026 enregistré à la recette des finances rue eljazira le 09/02/2026 sous le n°26200328 quittance n°M037402 monsieur lassed ayari a vendu et cédé tous les éléments du fonds de commerce destiné à la vente des cadeaux situé Bloc n°13 L'immeuble situé à Tunis rue Angleterre et rue eljazira et rue de Russie à monsieur anis kadri.

Le domicile élu pour les oppositions chez maître feika bel hadj 26 rue d'Angleterre 2 étage B n°203 dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis été publié au journal essahfa n°11440 du 06/03/2026.

2026400864FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 18/02/2026 enregistré à la recette des finances de fouchana quittance n°M020304 enregistrement n°26200811, Mme lamia bouali épouse ridha douiri a vendu à Mme ourak sonia la totalité du fonds de commerce qui a pour objet «Tout commerce» situé au local l'avenue 7 novembre (anciennement) et l'avenue liberté (actuellement).

Les oppositions devront être notifiées à l'acheteur à l'adresse du fonds pendant les 20 jours suivants la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 05/03/2026.

2026400874FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte de vente rédigé par Maître Monia Mahouachi en date du 11 février 2026 et enregistré à la recette des finances de Bardo le 10 mars 2026, Monsieur Mohamed Chadli Ben Mohamed Monji Ben Chadli, titulaire du numéro d'enregistrement 26201093, a vendu à Monsieur Jihed Ben Arbi Mahouachi, demeurant au 37 rue Tahar Sfar, Khaznadar, Bardo, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant de vente d'aliments rapides, exploité sous l'enseigne "Tacoroll", inscrit au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique F1851053.

Le fonds est exploité dans le local situé au 55 rue Beiram Ettounsi, Bardo.

L'annonce de cette opération de vente a été publiée dans le journal "Echourouk" en date du 13 mars 2026.

Les oppositions, le cas échéant, seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile du vendeur indiqué ci-dessus.

2026400878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 13/02/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Boussalem le 20/02/2026 -Reçu n° M011418- Enregistrement n° 26200475.

Messieurs et Mesdames : Saida (CIN 03454048), Houcine (CIN 02375256), Iftima (CIN 02485181), Noureddine (CIN 02517678), Selma (CIN 00321236), Faouzia (CIN 02588836), Raoudha (CIN 02575952), Aïda (CIN 02171935), Nesrine (CIN 06449638), Sarra (CIN 06463619), Sabrine (CIN 09797444), Bilel (CIN 06483877), Hamza (CIN 13451920), Jasser (CIN 12870497), Jihène (CIN 12903665), Kaïs (CIN 07824033), Anis (CIN 07865701), Bayouli et Aïcha Bayouli Ghomrasni (CIN 03443254).

Ont vendu à madame Amel Tissaoui (CIN 07831104), la totalité du Fonds de Commerce exploité dans la fabrication et la vente des beignets au local sis à la rue Keireddine à Boussalem.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse madame Amel Tissaoui à son domicile sis au 18 rue Ibn Khaldoun à Boussalem dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié au Journal Echourouk du 06 mars 2026.

2026400891FCCC2

Location gérance libre

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Gérance libre

Selon Contrat sous seing privé du 27/11/2025 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 28/11/2025 sous numéro d'enregistrement 25305 153 quittance N°M104695 monsieur KHADHER MOETEZ Ben ABDERRAHMAN titulaire de la CIN N°024404480 a loué à madame ABIDI AMEL Bent MOETEZ titulaire de la CIN N°07908935, la totalité du fonds de commerce exploité en salon de thé dénommé VENUS PRO MAX sis à cité MOUROUJ JENDOUBA.

Cet avis a été publié au journal "ECHOUROUK" le 10/01/2026.

2026R00716FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

GERANCE LIBRE

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 24 Février 2026 et enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 09/03/2026 Quittance (N°M017861) enregistrement (N°26300833) La Société Rais Société à responsabilité limitée (S.A.R.L) Identifiant Unique : 0012914A Son Gérant Monsieur Ramadan RAIS Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 00214358) A loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Monsieur Najmedine Ben Mohamed FERCHICHI Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 07349539) exploité «Vente des Vêtements Confectionnés, des Tissus et des Industries Traditionnelles «Situé 58 Souk Nouvelle Hafsiya, Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels avec un loyer Annuel six Mille Dinars (6000 DNT) par (01) Un An.

Pour une durée de location d'Un an (01) commençant le 31/03/2026 Jusqu'au 28/02/2027 Non renouvelable.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien datés le 13/03/2026.

2026R00718FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance

Selon le contrat de location enregistré à la recette des finances de Djerba le 01/01/2026 n° d'enregistrement 26300729 Mme Latifa Dejoui a loué en terme de Location gérance à la Société "Halawiet Annibal" représentée Juridiquement par Mme Wahida Zayet le fonds de commerce exploité au local Situé à la Rue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba et destiné à la Pâtisserie.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Assaheh et Le Temps datés le 12/03/2026.

2026R00719FCCC3

GERANCE LIBRE

Par acte SSP en date du 04/03/2026 enregistré à la Recette des Finances Yesminet (Ben Arous) le 09/03/2026 sous le n°26300868 Quittance n° M014389 Mr. Slim TARRES titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 07095473 a donné en gérance libre le fonds de commerce qu'il possède à Borj Ghorbel km 8 Nouvelle Médina Ben Arous immatriculé sous le n° 1450348-N à la société Confort Médical SUARL au capital de 10.000 D immatriculée sous le n°1233241-R dont le siège est à l'Immeuble Raouessi Nouvelle Médina 3 pour une durée d'une année renouvelable à compter du 1er février 2026.

Cet extrait a été publié aux quotidiens Essabah et le Temps du 11/03/2026.

2026R00731FCCC3

Location du fonds de Commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/02/2026 enregistré à la recette des finances de Sousse en date du 03/03/2026 sous le numéro 26300528 et selon le reçu numéro M020102 Mr abderraouf letaif titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08489751 délivrée le 01/09/2016, a loué à Mme Imen abdelmouemen titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07080598 délivrée le 27/11/2018, la totalité du fonds de commerce consistant en une buvette (cafeteria) sise à l'avenue mohamed karoui immeuble saltan sousse gouvernorat de sousse.

Le Présent Avis a été Publié au journal Echourouk du 16/03/2026.

2026S00350FCCC3

Bail d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de bail d'un fonds de commerce, légalisé par signature le 02 mars 2026 et enregistré le même jour à la recette des finances d'El Mahres sous le numéro de reçu M013222 et sous le numéro d'enregistrement 26300308, Monsieur Salah Derbel, titulaire de l'identifiant unique n°0275269C, a loué l'ensemble du fonds de commerce consistant en une station de vente de carburants et de ses dérivés, avec lavage et graissage de véhicules, exploitée dans un local sis à rue Habib Bourguiba, El Mahres sfax, à Monsieur Ezzat Chekir, pour une durée de dix ans, renouvelables à compter du 1er mars 2026 et prenant fin le mois de février 2036.

Cette Annonce a été publiée dans les journaux AL Sabeh et Le Temps le 07 mars 2026.

2026X00361FCCC3

Location du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à rue Eljazira Tunis le 16/02/2026, sous le n°26300404, Mme Hala Gnichi a loué le fonds de commerce à usage tout commerce, sis au 71 rue Eljazira Tunis à société ELECTRO Bo PLUS, (S.A.R.L) pour une durée de trois ans renouvelables à partir du 01/12/2025 au 30/11/2028.

Cet avis a été publié au journal EL Sahafa en date du 19 février 2026.

2026400857FCCC3

Location du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la rue Eljazira Tunis le 23/12/2025, sous le n°25303812, Mme Hala Gnichi a loué le fonds de commerce à usage tout commerce, sis au 44 rue de la commission Tunis à société Tahraoui Beauty, (S.A.R.L), pour une durée de trois ans renouvelables à partir du 01/12/2025 au 30/11/2028.

Cet avis a été publié au journal EL sahafa en date du 19 février 2024.

2026400858FCCC3

Location du fonds de commerce

Au terme de l'acte sous seing privé en date du 28/01/2026 enregistré à la recette des finances rue Gandhi le 03/02/2026 sous N° 26840580 quittance n°M009388 et sous toutes les garanties juridique et réelle la société cherni all parts représentée par son dirigeant à donner en location gérance au profit du Mr hassen ghalgaoui son fonds de commerce situé au N°39 rue de Carthage Tunis pour une année renouvelable commençant le 01/02/2026 et se finissant le 31/01/2027, les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce chez le locataire.

2026400869FCCC3

Location du fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances Autriche TUNIS quittance N°M017880 enregistrement N° 26300828 SOCIETE BERRICHE DE COMMERCE (S B C) demeurant au N°21 Avenue Taeib El Mhiri TUNIS a loué à Khaled Ben Mahrez Belgasmi demeurant au N°7 rue Dogga Kram Ouest le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au N°21 Avenue Taeib El Mhiri TUNIS pendant 3 ans à partir de 01/03/2026 le bail prend fin février 2029. Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce Dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 12/03/2026 page 10.

2026400881FCCC3

Location du fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 23/02/2026 et enregistré à la recette des finances Ariana le 04/03/2026 reçu N° 26301268 enregistrement N° M025806, société Central Céramique a loué la totalité du fonds de commerce, à la société LC Céramic avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au "21 avenue EBN KHOLDOUN RIADH EL ANDALOUS" Pour une durée d'un an, renouvelable, du 31/01/2026 au 30/01/2027.

Les oppositions doivent être adressées au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Al-Sahafa le 11 Mars 2026.

2026400882FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis au 09 avenue Habib Bourguiba Djerba enregistré à la recette des finances rue 02 mars 1934 Djerba sous référence 25308653 en date du 30/12/2025 la société H.B.A sise au boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F : 1410238L loue à la Société A.M.T sise à la route Z4 saint-gobain M.F : 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400883FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis au 34 rue iben Khaldoune Tunis enregistré à la recette des finances rue ghandi sous Référence 25306164 en date du 26/12/2025 la société H.B.A sise au Boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F : 1410238L a loué à la société A.M.T sise à la route Z4 Saint-Gobain M.F : 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400884FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis au 18 rue iben Khaldoune Tunis enregistré à la recette des finances rue ghandi sous Référence 25306163 en date du 26/12/2025 la société H.B.A sise au Boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F : 1410238L a loué à la société A.M.T sise à la route Z4 Saint-Gobain M.F : 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400885FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis au 14 avenue Hédi Ouali hammamet enregistré à la recette des finances Hammamet sous Référence 25307975 en date du 31/12/2025 la société H.B.A sise au Boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F : 1410238L a loué à la société A.M.T sise à la route 24 saint-gobain M.F: 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400886FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis au 51 avenue de L'indépendance Zaghouan enregistré à la recette des finances cité Administrative Zaghouan sous référence 25304816 en date du 30/12/2025 la société H.B.A sise au boulevard 15 octobre 1963 Ouerdia M.F: 1410238L a loué à la société A.M.T sise à la route Z4 Saint-gobain M.F: 1953005M le fonds de commerce spécialisé dans Le commerce des articles électroménagers pour une période de Cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400887FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis à espace commercial Palma Riom Tunis enregistré à la recette des finances rue ghandi sous Référence 25306165 en date du 26/12/2025 la société H.B.A sise au Boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F:1410238L a loué à la société A.M.T sise à la route Z4 saint-gobain M.F: 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400888FCCC3

Avis

Suivant acte de location du fonds de commerce sis à 116 avenue Habib Bourguiba le Kram enregistré à la recette des finances la Goulette sous Référence 25311639 en date du 29/12/2025 la société H.B.A sise au Boulevard 15 octobre 1963 ouerdia M.F:1410238L loue à la société A.M.T sise à la route Z4 Saint-Gobain M.F: 1953005M le fonds de Commerce spécialisé dans le commerce des articles électroménagers Pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/12/2025.

2026400889FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic Jawharat El Kram Bloc B

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26/12/2025 enregistré à la recette des finances n°0038 reçu n°M001292 et après l'accord de la municipalité du Kram le 09/03/2026 il a été décidé la constitution du syndic Jawharat El Kram Bloc B son siège social Bloc B3 Rez-de-chaussée lotissement Ain Zaghouan Kram Gouvernorat de Tunis.

Nomination de :

Mr Ahmed Diari : Président

Mr Khaled Ben Jmaa : Trésorier

Mr Hassen Marouani : Secrétaire général.

2026R00720APSF1

Constitution du Groupement de Développement Agricole

Nom du GDA : Groupement de développement Agricole Tazrarit Nakhil.

Objectifs :

- Protection, rationalisation et conservation des ressources naturelles de la zone d'intervention

- Gérer et utiliser les systèmes hydriques de la zone d'intervention.

- Entreprendre en général toutes les tâches qui appuieront les intérêts communs de ses membres.

Siège social : Bouhlel, Dégache, Tozeur

Autorisation de constitution : Autorisation de former un groupement de développement Agricole Livré par le gouverneur de Tozeur le 05/11/2025.

L'assemblée générale :

Président : El Abed BEN JILANI BARHOUMI

Trésorier : Adel BEN HASSAN BELAHSSEN

Membre : Abdelbasset BEN AMOR ARFAOUI.

2026R00736APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence El-Houda 7 & 8

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale du syndicat des copropriétaires de la Résidence El-Houda 7 & 8, en date du 14 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Hammam Chatt (Numéro : 25802181, Quittance n°M049216 en date du 24 décembre 2024*).

Le syndicat des copropriétaires de la Résidence El-Houda 7 & 8, située au 45 avenue Salah Ben Youssef, cité El-KARAWEN - El Menzah 9, a été officiellement constitué.

Le bureau du syndicat est composé des membres suivants :

- Monsieur Mohamed El Gharbi : Président du Syndicat

- Monsieur Sofiane Machghoul : Secrétaire Général

- Monsieur Sami Nabeli : Trésorier.

2026400879APSF1

Homologation de résolutions

Dissolution d'une association sportive

En vertu du procès-verbal daté du 17/02/2026, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 11/03/2026 Quittance n°M015610 et l'enregistrement n° 26500513, il a été procédé à la dissolution de l'Association Sportive Al-Massia d'EZahra.

Et ce, avec l'information de la délégation régionale de la jeunesse et des sports de Ben Arous.

2026R00725APSF2

Syndicat de la Résidence Les Emeraudes - Ain Zaghouan Nord, El Kram

L'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Emeraudes s'est tenue le 10 janvier 2026.

Conformément au procès-verbal enregistré à la Recette des Finances d'El Kram, sous le reçu n°10623 en date du 27 janvier 2026, l'assemblée a décidé ce qui suit :

1. L'élection de M. Faouzi Bettaher en qualité de Président du Syndicat des Copropriétaires et de M. Mohamed Amine Gamarti en qualité de Trésorier, pour un mandat courant jusqu'au 10 janvier 2028.

2. Approbation du rapport moral et financier pour la période allant du 23 octobre 2021 au 9 janvier 2026, avec quitus donné au syndicat pour la gestion de cette période.

3. L'approbation du statut du syndic de la Résidence Les Emeraudes.

2026400890APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'AV MOHAMED V - Tunis (en sa qualité de créancier juge a son profit).

2/ Le débiteur assigné de la saisie :

Monsieur Al-Assaaad Ben Mohamed Ben Amor Sahl, titulaire de la CIN numéro 01345405, domicilié à Cité Olympique, n°71, Tunis, et, le cas échéant, à son siège situé au n°71, avenue Alain Savary, Tunis, et à son local choisi situé au n°13, rue Ibn Charaf, cité Jardins, 1002 Tunis, Tunis (en sa qualité de débiteur juge a son encontre).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître NEGGAZI Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de la République -Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier mis en vente est situé dans l'ensemble immobilier appelé "Shams et Soufia", objet du titre foncier sous le numéro 123015 à Tunis, au numéro 6, avenue Abou Bakr Esseddik, bifurcation avenue Alain Savary, cité Jardins, Tunis, d'une superficie totale de 810 m². Il s'agit d'un immeuble de luxe exploité par l'administration, dans une zone mixte résidentielle et administrative, composé d'un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un premier étage, d'un bâtiment annexe de forme rectangulaire et d'un entrepôt. Le rez-de-chaussée a une superficie de 224 m² et comprend un couloir couvert et un deuxième hall central où se trouvent, à droite, une grande salle et, à gauche, une salle similaire, un couloir, deux bureaux, une grande salle, une cuisine, un bureau d'archives, une salle de bain et une terrasse arrière non couverte.

Le premier étage mesure 224 m² et comprend un hall spacieux où se trouve l'escalier, un deuxième hall, un bureau avec salle de bain, une terrasse non couverte et un deuxième bureau. A gauche, on trouve deux bureaux et, à droite de l'escalier, un bureau, une salle de bain, une salle de réception. Le bâtiment est exploité par le centre de formation qui porte le symbole de l'institution louée. L'état général est excellent. Le sol est en marbre, les portes sont en bois et le bâtiment est protégé par des escaliers de haute qualité et des fenêtres en aluminium. Il dispose de toutes les commodités nécessaires : électricité, eau potable, gaz naturel, chauffage central et climatisation individuelle. Dans le coin sud, à côté du rez-de-chaussée, se trouve un bâtiment d'une superficie de 70 m², qui est une annexe divisée en deux parties séparées par un hall intérieur. Elle est fermée et abandonnée, et comprend un entrepôt de 60 m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Est de deux millions et quarante-sept mille et quarante Dinars (2 047 040dt000) en plus des frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le Mardi correspondant au quatorze Avril Deux Mille Vingt Six (14-04-2026) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis 1, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis1 ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026R00723VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : la société Daoula frères de bâtiment en la personne de son représentant légal, demeurant à son siège social sis à cité l'AOUINET ROUTE DE Zaouiet Sousse 4000.

Partie saisie : Cherif ILEHI, demeurant à Rue Habib Bourguiba Feryana Kasserine

Avocat poursuivant : Maître TEJ Souad, rue docteur morou, immeuble ons n° 45 Sousse

Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°184273 Sousse, d'une superficie 184m², dénommé «AZHER», constitué en une maison sise à la rue Khemaies ternen cité « Errayadh » Sousse.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après la réduction de 40% à la somme de 162000 dt, prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication déterminé à la somme de 4149 .000 dt et les frais de l'adjudication qui sera déterminé lors de l'audience de 13 avril 2026.

Au tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de la maison : chaque jour de 9h à 17h.

2026S00348VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant: La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" société anonyme, inscrit au

registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, ayant siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis en la personne de son représentant légal à sa direction régionale sise à avenue de la liberté Sfax en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Boulbeba Aloui, Commerçant de lunettes en gros, titulaire de la Carte d'identité Nationale n° 08168799, demeurant route Sidi Mansour Km 12 Sfax en sa qualité de caution hypothécaire et tiers détenteur.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax, MF 000PA630347/G.

Description de l'immeuble saisi: La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 58062 Sfax, dénommé « Al Amine», sis à route Sidi Mansour, kilomètre 9, en bordure d'une rue, ville de Sfax consiste en une parcelle de terrain nue à l'état d'abandon d'une superficie de 924 m2, divisée en 924 parts clôturée sur ses côtés sud, nord et ouest par des murs, tandis que du côté est, une partie seulement est clôturée, le surplus demeurant non clôturé.

La mise à prix : Cent soixante six mille trois cents vingt dinars (166.320,0000) auxquels s'ajoutent les frais de justices qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 20/04/2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h 00.

La visite de l'immeuble saisi: Elle peut se faire tous les jours aux heures du travail.

Avocat poursuivant: Maître Tahar Ellouze.

2026X00363VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71280092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : sana belhadj kacem CIN 04634296, demeurant à la Rue el Nakhil, Manzel Temim.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27bis, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des parts indivises soient 358/8019 revenant à la partie saisie dans le titre foncier N°607462 Nabeul, dénommé «El Baghdadia III», il s'agit d'une villa moderne de deux étages située à Manzel Temim, Nabeul.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 803254d564.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 13/04/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Nabeul.

2026400865VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de la totalité des parts indivises objet du titre foncier n°5897 Ben Arous Dénommé «EL KHALAS»

D'une contenance totale de 792 m²

Situé au n°07 rue Hafedh Ibrahim Hammam Chott Ben Arous

Etude Maître Mourad Machat

Avocat à la Cour de Cassation

7, Rue Hooker Doolittle - Le Belvédère 1002-Tunis

Tél:71. 841.017

Fax:71. 843.976

Matricule Fiscal : 424989/L/A/P/000

Email: mourad.machat@orange.tn mourad.machat@yahoo.com

1- Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, inscrite au R.N.E sous le n°0000110F, demeurant au 70/72 Avenue Habib Bourguiba Tunis (créancier poursuivant), élisant domicile au cabinet de Maître Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, sis au 7, Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°06 le Belvédère 1002 Tunis.

2- Partie saisie:

- Mme Sameh Bent Abed Jalil Khamessi, titulaire de la C.I.N N°08218492, résident au 55 avenue Kheireddine Pacha 1073 montplaisir Tunis, aussi au 17 rue 11128 mourouj 2, Tunis et aussi au 07 rue Hafedh Ibrahim Hammam Chott Ben Arous. (Débitrice)

3- Avocat Poursuivant :

Maitre Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, 7 Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°6 Le Belvédère 1002 Tunis.

4- Immeuble objet de la saisie:

Il appert de l'expertise effectuée par Mr Mohamed Behi Ajmi (expert judiciaire) en exécution de l'ordonnance sur requête rendue le 11/09/2024 sous le n°102910 et signifiée par PV de l'Huissier notaire Abderrahman Bouzaien en date du 19/09/2024 sous le n°25739 que : «l'immeuble objet de l'expertise se situe au n°07 rue hafedh Ibrahim Hammam chott du gouvernorat Ben Arous.

Il appert que le local objet de l'expertise consiste en une parcelle trapézoïdale sur laquelle est bâti une Villa à usage d'habitation composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée est composé d'un salon étendu, une chambre, une cuisine, un bain maure. L'étage supérieur est composé de quatre chambres et une salle de bain. »

L'expert commandité a constaté que «tous les équipements de l'immeuble sont de très bonne qualité sachant que les portes, les fenêtres, les équipements du bain maure, de la cuisine sont aussi de bonne qualité. Le parterre est couvert de carreaux de haute qualité et les escaliers sont couverts de marbre ... ».

5- Mise à prix : La mise à prix des parts indivises mises en vente aux enchères publiques faisant partie de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 5897 Ben Arous a été fixée par l'expert judiciaire Mr Mohamed Bahi Ajmi commandité sur ordonnance sur requête n°10291 0 rendue par le TPI Ben Arous en date du 11/09/2024 à la somme de huit cent cinquante mille trois cents quarante-quatre dinars sept cent cinquante millimes (850.344.750 d), outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés par le Tribunal compétent le jour de l'audience à savoir : le 16-04-2026.

6- Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le jeudi seize du mois d'Avril de l'année Deux Mille Vingt six (16-04-2026) à partir de 9h du matin à la chambre des criées immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous (palais de justice) sis à chouchet Radés Route Hammam lif Ben Arous.

7- Visite de l'immeuble: La visite peut se faire tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la chambre des criées immobilières au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou a été déposé le cahier des charges, on peut s'adresser aussi au cabinet de l'avocat de la partie poursuivante à l'adresse prévue ci-haut.

8- Remarques : La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix à la trésorerie générale de la République Tunisienne ou de la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire du même montant.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur compétent et toute autre autorisation requise par la loi s'il y a lieu.

2026400868VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Malek Lamloum

Avocat près la cour d'appel

16, Rue Claude Bernard Belvédère 1002 Tunis

TEL : 71 841 785

MF : 1171363H

- Créancier poursuivant : Société Tunisienne de banque (STB), SA, immatriculée au RNE sous le n°1237/A/P/M/000 / au nom de son représentant légal/ dont le siège social est sis à Rue Hedi Nouira Tunis.

- Avocat poursuivant : Maître Malek Lamloum, Avocat près la cour d'appel, ayant son cabinet au 16 Rue Claude Bernard 1002 Tunis.

- Débiteurs saisis :

1- Société Méditerranéenne de pâtisserie, SARL, au nom de son représentant légal, immatriculée au RNE sous le n°1009156S, dont le siège social est sis à la Route Zaghouan Km14, El-Mohammadia Ben Arous.

2- Madame Sarra Bent Ahmed Aissi épouse Hassen Baaziz, titulaire de la CIN n°02272795/ résidente au 6 Rue Attia Zakrani, Cité Ibn Khaldoun, Tunis

- Immeuble objet de la saisie : l'immeuble est un terrain nu adapté pour la construction d'habitation individuelle (R+2) fait partie du schéma d'aménagement urbain de Soukra, il est conforme au titre de propriété et au plan de l'office de topographie et de cadastre en ce qui concerne l'emplacement, les limites et la superficie qui s'élève à 312 mètres carrés.

L'immeuble fait l'objet du titre foncier : n°82673 Ariana dénommé auparavant "Mahboubine 01" et après modification «Fatma03» ; extrait du titre foncier n°39451 Ariana et situé à proximité de lac de Soukra, n°4 Rue fruits, Soukra gouvernorat d'Ariana.

L'immeuble est situé dans une zone résidentielle doté des équipements nécessaires, notamment l'eau potable et le réseau d'électricité tandis que les routes ne sont pas encore goudronnées.

Les limites de l'immeuble sont les suivantes :

- A l'Ouest et au Sud par la voie publique.

- A l'Est et au Nord par les voisins.

- Du coté Ouest, il est clôturé par une haie d'arbres et un grillage métallique.

- Du coté Est, il est clôturé par un muret d'une hauteur de 40 Cm.

- Du coté Sud, il entouré d'un mur d'une hauteur d'environ 3 mètres.

Ce diagnostic immobilier figure dans le rapport d'expertise élaboré par l'expert désigné, M Soula Naceur, en vertu de l'ordonnance sur requête n°134 rendue le 9/01/2023 par Monsieur le président du tribunal de première instance de l'Ariana, et mis à jour en mai 2025 conformément à l'ordonnance sur requête n°25233 rendue par le président du tribunal de première instance de l'Ariana le 07/04/2025.

- Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent trente quatre mille dinars (234.000.000Dnr) plus les frais fixés par le tribunal.

- Date et lieu de vente : tribunal de première instance d'Ariana, chambre des criées, le lundi 13 Avril 2026 (13/04/2026) à partir de 9h du Matin.

- Remarques :

- l'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine.

- les personnes désirants participer doivent consigner le tiers de la mise à prix.

- pour les étrangers désirants participer, ils doivent obtenir auparavant l'autorisation du gouverneur de la région.

2026400876VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mili Mahmoud Riadh avocat à la Cour de cassation, rue elless résidence Babel bloc «D » 3 étage appt 5 Montplaisir Tunis.

La partie poursuivante: Attijari Bank société anonyme. Siège social 24 Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis RNE 0000121J.

La partie saisie: Fakhreddine ben Hassine Bouchnak N° CIN 08659762 demeurant à rue Hassan Brahem Zahra, Mahdia.

L'avocat Poursuivant : Maître Mili Mahmoud Riadh avocat à la Cour de cassation, rue elless résidence Babel bloc « D » 3 étage Bureau 5 Montplaisir Tunis. (1211879G)

Bien immobilier mis en vente : la totalité du titre foncier n°207440 tunis consistant en un appartement d'habitation N C13 situé au premier étage du Bloc « C» de la résidence «AMBRE» situé au jardins de Carthage Ain Zagoub, Tunis, d'une superficie d'environ 93 m² composé d'un salon et salon à manger avec terrasse, chambre à coucher, salle de bain, cuisine avec séchoir, une salle d'eau, cellier et une place de parking au sous-sol.

Observation : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigner au moins le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Visite de l'appartement : tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Mili Mahmoud Riadh avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de Première Instance de Tunis pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026400910VEPA1

Avis aux créanciers

AVIS AUX CREANCIERS

Société Franco-Tunisienne d'Investissement «Hôtel El Kantara»

MF : 0344541E

Siège social : Résidence Zomorrod, Ennasr 1, Ariana

Par jugement rendu par la Cour d'appel de Médenine en date du 10 décembre 2025, dans l'affaire n° 31654, il a été décidé de confirmer le jugement n° 2289, rendu par le Tribunal de première instance de Médenine en date du 30 octobre 2024, qui a prononcé la faillite de la Société Franco-Tunisienne d'Investissement «Hôtel El Kantara», avec toutes les conséquences juridiques qui en résultent, notamment la désignation de Monsieur Lassaad Essid en qualité de syndic de la faillite, sous le contrôle du juge-commissaire à la faillite publié au JORT n°130 en date le 08 novembre 2024.

2026R00712VEPA2

Avis aux créanciers

Société Starplast

Identifiant unique : 0033828T

Siège social : Km 20, Kettana, Mareth - Gabès

Suite au jugement rendu par le Tribunal de première instance de Gabès daté le 16-02-2026, il a été décidé de désigner Monsieur Lassâad Essid en qualité d'administrateur judiciaire à la place de monsieur mohammed houcine dahmani afin de poursuivre les investigations relatives à la cessation d'activité ou de paiement de la société, ainsi qu'à la possibilité de sa cession à des tiers.

En conséquence, les créanciers de la société sont invités à adresser leurs créances, accompagnées des justificatifs y afférents au cabinet de l'administrateur judiciaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Rue Imam Sahnoun, 4116 Midoun, Djerba - B.P : 383, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026R00713VEPA2

Ouverture de règlement judicaire au profit de la société ENAS SARL

En vertu de la décision N° 387 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 23/02/2026. Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société ENAS SARL sise à la Rue Fouledh Z.I Ben Arous IU 1057951G et la désignation de Mme Safa Makhlouf juge commissaire et Mr Rached Zaghdoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Mr Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 MOUROUJ 4.

2026R00730VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Société SITEX (SA) Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal 5070

Identifiant unique : 0010168 F

Le tribunal de première instance de Monastir a décidé le 2 mars 2026 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société SITEX et la nomination de l'expert madame Chiraz tebra Kifeji administrateur judiciaire pour élaborer un plan de redressement ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenu de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse : 2 route de Tunis immeuble Ben Saad El menchia Hammam Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00346VEPA2

Distribution des deniers et de l'ordre

Ministère de la justice République Tunisienne

Tribunal de première instance de l'ARIANA

Affaire n°294

Suite à l'ouverture de la procédure de distribution du juge requit de l'affaire en date du 2/7/2025 ordonnant l'ouverture de la procédure de

distribution du produit de la saisie immobilière du T F n°41254 Ben Arous dénommé chajara suite à la requête de distribution établie par maître Imed Hachicha agissant pour le compte d'AMEN BANK et après consignation de la somme à la caisse de dépôts le 20/12/2019 suivant récépissé n°M008672 de 170.000.000 dinars à la caisse des dépôts par conséquent dans les trente jours de la publication au journal officiel tout créancier éventuel doit sous peine de forclusion présenter ses titres de créance au greffe du tribunal susvisé avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Le présent avis a été rédigé conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du code de la procédure civile et commerciale

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelée dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2026400875VEPA2

Changement de liquidateur de l'héritage de défunt Mohamed Salah Ben Ahmed Indoulsi

Suite à l'ordonnance datée en Novembre 2025 émanant du tribunal de 1ère instance de MANOUBA, qui a mis fin à la mission de liquidateur de l'héritage de défunt Mohamed Salah Ben Ahmed Indoulsi.

Le liquidateur Samia khlifi a été remplacée par le liquidateur Mr Mustapha REZG, pour suivre l'opération de la liquidation.

A cet effet le liquidateur invite tous les intéressés à prendre contact avec lui pour toute affaire concernant cet héritage à son bureau sis au 29, Avenue de GHANA Tunis.

2026400880VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMRLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES

S.A AU CAPITAL DE 1.104.700 DT

Identifiant RNE : 0389143S

PARC DES EXPOSITIONS - LA CORNICHE-GABES

Messieurs les actionnaires de la société FOIRE INTERNATIONALE DE GABES sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mars 2026 à 11 h 30 au siège de la société sis à la corniche - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2024;

- Affectation du résultat 2024 et fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024;

- Quitus aux administrateurs et au président directeur général.

2026R00737SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANADETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 Visa CMF n°00/392 du 24/10/2000

JORT n°94 du 22/08/2000

Identifiant unique au Registre National des Entreprises: 0514190D

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama -les jardins du lac II- les berges du Lac II 1053 - Tunis

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Jeudi 30 avril 2026 à 9H30 au Carré de l'or-Résidence Al Karama- Les jardins du Lac II -les berges du Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2025,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or-Résidence Al Karama- Les jardins du Lac II -les berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2026R00739SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARABIA SICAV

Société d'investissement à capital variable Mixte

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 0492837Z

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama-les jardins du Lac II - Les berges du lac II 1053 - Tunis

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 30 avril 2026 à 10H 00

dans les locaux de l'AFC, au - Carré de l'or - Résidence EL Karama-les jardins du lac II -Les berges du Lac II - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2025,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or - Résidence Al Karama - Jardins du lac 2- les berges du Lac II 1053 Tunis, durant le délai légal.

2026R00741SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AFC AMANETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024

Visa CMF n° 24/1142 du 03/12/2024 JORT n° 141 du 04/12/2024

Identifiant unique au Registre National des Entreprises: 1888969Q

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama -les jardins du lac II- les berges du Lac II 1053 - Tunis

AFC AMANETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Jeudi 30 avril 2026 à 10H30 au Carré de l'Or-Résidence Al Kararna- Les jardins du Lac II -les berges du Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

- Quitus aux Administrateurs,

-Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2025,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or-Résidence Al Karama- Les jardins du Lac II -les berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2026R00743SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026 A 11H

SOCIETE PARETEC

SOCIETE ANONYME

Au capital de 7.500.000 dinars

Siège social: 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique: 1092976R

Messieurs les Actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Avril 2026 à 11H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2025 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2025 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2026 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2026R00750SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026 A 10H30

SOCIETE SINEW

SOCIETE ANONYME

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social: 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique n°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Avril 2026 à 10H30, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Examen de la situation de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2026R00751SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026 A 10H

SOCIETE SINEW

SOCIETE ANONYME

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social: 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique n°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la

réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Avril 2026 à 10H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2025 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2025 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Nominations des administrateurs;

8. Informations concernant les déclarations de fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2026 ;

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Délégation des pouvoirs.

2026R00752SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société Anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social: 5, Boulevard Mohamed Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0002063A

Matricule CNSS : 35623-24

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 1er Avril 2026 à 11 h 30 mn au siège social de la société, 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus pour l'exercice au Président Directeur Général et aux Administrateurs.

7. Questions diverses.

8. Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord 1082 Tunis.

2026R00753SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T. - SICAF"

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 Dinars

GROUPE « S.F.B. T. »

Siège social: 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0030241H

CNSS : 208798-54

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «SPDIT-SICAF» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour lundi 6 Avril 2026 à 10 heures au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025.

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Affectation des résultats.

6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.

8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

9) Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.

10) Nomination d'un nouvel Administrateur.

11) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.

12) Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes.

13) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi, N°5, Centre Urbain Nord, 1082.

2026R00754SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société WIFAK SICAR SA

S.A au capital de 920.000 Dinars

Siège Social : Centre d'affaires de la WIFAK BANK Zone d'activités Kheireddine lac 3, 2015 le Kram Tunis

Identifiant Unique : 1092615S

Registre de Commerce : B0128822009

Les actionnaires de la société WIFAK SICAR sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 23 Avril 2026 à 9 heures au Centre d'affaires de la WIFAK BANK sise à la Zone d'activités Kheireddine lac III, 2015 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice 2025 ;

2- Lecture du rapport du Comité Charaique relatif à l'exercice 2025 ;

3- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et les opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;

7- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R00761SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Annule et remplace la convocation à l'AGO publiée au JORT n°28 du 06/03/2026 (Annonce n°2026R00624SANB3)

Société Tunisienne des Eaux Minérales «STEM»

Société Anonyme

Au capital de 1.150.000 Dinars,

Siège Social: 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 - Groupe SFBT

Siège social 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex-Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant Unique: 0045919K

R.C: B1113701997

Matricule fiscal: 0045919K/A/M000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Eaux Minérales STEM sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 10 avril 2026 à 10h00, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

6/ Affectation des résultats.

7/ Pouvoirs à donner.

2026R00766SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de Construction

SONOMAC

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital 691.410 D

Identifiant Unique : 0011565V

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONOMAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 26 Avril 2026 à 10h au siège de la société sis à Sakiet eddaier SFAX à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'activité de l'exercice 2025.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Questions diverses.

2026X00365SANB3

CONVOCATION à l'assemblée générale ordinaire

Société Epargne Partenariat Investissement

S.A. au capital de 918 000 DT

16, Rue de Syrie - EPI Center - Tour C - 6ème étage - 1002 Tunis

Identifiant Unique / R.N.E : 0341403M

Numéro affiliation CNSS : 206078-50

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 11 heures dans les bureaux de la SOFIDE sis à Charguia II, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025,

- Lecture du rapport annuel de gestion, des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2025, Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2026400860SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière EL KAWAKEB

S.A au capital de 10.000.000 Dinars

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0719356S

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 09 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2026400861SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 Dinars

Z.I Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0437566J

N° Affiliation CNSS : 154318-88

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025;

- Lecture du rapport annuel de gestion, des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2025;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2026400862SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE BEST LEASE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 30.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 54 AVENUE CHARLES NICOLLE MUTUELLE VILLE TUNIS

Identifiant Unique : 0644746 R

Le Conseil d'Administration de Best Lease réuni le 4 Mars 2026 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 25 Avril 2026 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2025

- Approbation du rapport d'activités de la Société relatif à l'exercice 2025 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes (CMC-DFK) et (TWILLS) pour les exercices 2026, 2027 et 2028

- Renouvellement du mandat de deux membres au comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques pour les exercices 2026, 2027 et 2028; et désignation d'un nouveau membre pour les exercices 2026, 2027 et 2028

- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration et ses comités

- Distribution de dividende aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

2026400866SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 250 000 000 dinars

Siège social: 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank, sont invités

à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 10/04/2026 à 10h30 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2. Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ainsi que du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés;

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation desdites conventions;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

6. Fixation des rémunérations des Administrateurs;

7. Cumul des fonctions des Administrateurs;

8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

2026400870SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société Anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 avril 2026 à 9 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit et des Risques

9. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

10. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs

11. Nomination d'un commissaire aux comptes (2026-2027-2028)

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026400873SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 18000 000 dinars

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant unique: 0707419B

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 08 avril 2026 à 9H 00, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2025.

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et les opérations visées à l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7- Pouvoirs à donner.

8- Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport de conseil d'administration ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'Assemblée.

2026400892SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 18.000.000 dinars

Siège Social: Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant Unique : 0707419B

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le mercredi 08 avril 2026 à 09H30 au siège social de la société, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Augmentation du capital en numéraire de 18 000 000 dinars à 23 000 000 dinars

2/ Modification de l'article 6 des statuts mis en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales conformément aux dispositions de la loi n° 2019/47 du 29/05/2019 et la loi n°2018/52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises.

3/ Pouvoirs à donner

4/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les inventaires ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des messieurs les actionnaires qui peuvent le consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'Assemblée.

2026400893SANB3

CONVOCATION A L'A.G.E

SOCIETE ACTIVHOTELS

S.A AU CAPITAL DE 28.784.100 DT

Siège social: 34 Avenue Hédi Karray, Cité des sciences, Tunis

Identifiant Unique : 0956044A

Messieurs les actionnaires de la Société ACTIVHOTELS, sont convoqués en AGE qui se tiendra le 14 avril 2026 à 11 H au siège de la société, sis au 34 avenue Hédi Karray Cité des sciences, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration destiné à l'AGE concernant la régularisation de la situation foncière des unités hôtelières DALIA et JARDINS DE HAMMAMET.

- Précisions à ajouter au procès-verbal de l'AGE du 04/05/2020, par la mention des numéros des titres fonciers des unités susmentionnées.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026400901SANB3

CONVOCATION A L'A.G.O

SOCIETE ACTIVHOTELS

S.A AU CAPITAL DE 28.784.100 DT

Siège social: 34 Avenue Hédi Karray, Cité des sciences, Tunis

Identifiant Unique: 0956044A

Messieurs les actionnaires de la Société ACTIVHOTELS, sont convoqués en AGO qui se tiendra le 14 avril 2026 à 09H00 au siège de la société, sis au 34 avenue Hédi Karray Cité des sciences, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/ 2025.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Allocation des jetons de présence afférents à l'exercice 2025.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026400902SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'AGO

SMVDA SODASMA III - SANA-

Société anonyme

MENZEL MHIRI -NASRALLAH KAIROUAN

Le président du conseil d'administration Invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10 Avril 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

-Examen et approbation du rapport d'activité des exercices 2023-2024-2025.

-Examen et approbation des états financiers des exercices 2023-2024-2025.

-Affectation des résultats.

-Quitus aux administrateurs.

-Nomination d'un commissaire aux comptes.

-Renouvellement de l'élection des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée générale sera suivie d'une réunion du conseil d'administration pour renouveler le mandat de son président.

2026R00759SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DE PECHE

«COMPTOIR»

Nouveau port (3ème bassins) Mahdia

TEL : 73681994

FAX : 73680059

M.F : 008046/E

La Société Mutuelle de Base des services des pêches de Mahdia informe tous les adhérents que l'assemblée générale a été fixée le 01/04/2026 à 10H du matin à la salle de la municipalité de Mahdia.

Programme de l'Assemblée Générale :

- Lecture du rapport moral des années 2019-2020-2021.

- Lecture du rapport financier des années 2019-2020-2021.

- Lecture du rapport d'Audit des années 2019-2020-2021.

- Approbation des rapports.

- Actualisation de la liste des adhérents.

- Affectation des résultats des années 2019-2020-2021.

- Recrutement du commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

Cette annonce sera considérée comme une invitation officielle pour tous les adhérents.

2026S00349SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Nabil Ben Hedi Ben Omar Magroun, Titulaire de la CIN n°05221861 délivrée le 26/09/2013 annonce la perte de titre de propriété n°30343 daté le 19/02/2013 de titre foncier n°97325 Tunis.

2026R00714DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Hedi Ben Ali Ben Saïd Lofini, titulaire de la CIN n°03405486, déclare avoir perdu le titre de propriété n°24907/08, relatif au titre foncier n°18790, situé à El Hicham, délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Cette perte a été constatée par une déclaration de perte délivrée par le chef du poste de la sûreté nationale de Souihel Zarzis, sous le n°82 en date du 05/03/2026.

2026R00729DIVD2

Clôture de liquidation

Nizar BARKIA

Rue Nasria, Imm. Tej - Bloc A - 3ème étage - Sfax

Tél : 74405305

Le liquidateur Nizar BARKIA informe que suivant le P.V. de l'AGE du 17/02/2026 enregistré à la R.E.A.S de Sfax le 18/02/2026 sous le N° 26101164 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18/02/2026 il a été décidé à l'unanimité l'approbation de la clôture de la liquidation de la Société Taher de Développement Agricole ayant l'I.U : 1203514G et dont le siège social est sis au 22, Rue Remada - SFAX et l'approbation des comptes définitifs de la liquidation et de donner quitus au liquidateur Nizar BARKIA pour sa gestion tout au long de la période de liquidation.

2026X00358DIVD2

Perte de titre de propriété

Les héritiers de Habbassi Ben Ali Ennamoushi annoncent la perte des titres de propriété relatifs au titre foncier n°4738 - Jendouba. Leurs noms sont les suivants :

- Liliya bint Habbassi Ben Ali Ennamoushi, titre n°15371.

- Essayda bint Habbassi Ben Ali Ennamoushi, titre n°15374.

- Moufida bint Habbassi Ben Ali Ennamoushi, titre n°15376.

- Henda bint Habbassi Ben Ali Ennamoushi, titre n°15380.

- La défunte Noura bint Habbassi Ben Ali Ennamoushi, titre n°15379, représentée par procuration écrite par Slim Ben Habbassi Ben Ali Ennamoushi.

- Arousia bint Mustapha Ben Ramadhan Trabelsi, titre n°04/1217.

Cette déclaration est faite conformément à une déclaration sur l'honneur rédigée et signée par les notaires Mme Amna Kadhem et M. Chamseddine Brouta en date du 07/03/2026.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 12/03/2026.

2026400855DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur

Suite à l'annonce relative à la perte d'un titre de propriété au nom de M. Dhaoui Ben Ltaïef Hallab, titulaire de CIN n°03550487, publiée au Journal officiel de la République Tunisienne n°172 du 24 décembre 2025, une erreur s'est glissée dans le numéro du titre de propriété. Il convient de lire 08/37786 au lieu de 08/37785.

2026R00727RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Gabes

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1695 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Gabes;
- Vu le décret n° 99-91 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Gabes;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gabes porte à la connaissance du public qu'en date du **10** et **30 Octobre 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Gabes.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Gabes, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	N°Dossier
Ancienne Tour d'aviation Zocrate	Menzel Elhabib	2000	**Nord :** Terres Agricoles **Sud :** Route Nationnale GP 15 **Est :** Terres Agricoles **Ouest :** Terres Agricoles	D.P.E 40
Nfithat Zawiaa Mida	Wadhref	136300	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** Route Nationnale GP 15 **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Route Pavée	D.P.E 60

2026R00734MINA4

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		305 885	305 885
Amortissements		< 305 885>	< 294 823>
		-	**11 062**
Immobilisations corporelles		6 745 243	6 767 843
Amortissements		< 5 736 694>	< 5 448 394>
		1 008 549	**1 319 449**
Immobilisations Financières		2 099 234	2 090 234
Provisions		< 588 689>	< 588 689>
		1 510 545	**1 501 545**
Total des Actifs Immobilisés		**2 519 094**	**2 832 057**
Total des actifs non courants		**2 519 094**	**2 832 057**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		206 990	154 437
Provisions		< 18 264>	< 18 264>
		188 726	**136 173**
Clients et comptes rattachés		872 452	860 321
Provisions		< 806 801>	< 802 540>
		65 651	**57 780**
Autres actifs courants		2 220 712	2 103 189
Provisions		< 266 434>	< 265 234>
		1 954 278	**1 837 955**
Liquidités et équivalents de liquidités		31 522 239	27 632 529
Total des actifs courants		**33 730 895**	**29 664 437**
TOTAL DES ACTIFS		**36 249 989**	**32 496 494**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Fonds de dodation		14 435 505	14 435 505
Capital social		2 438 354	2 438 354
Résultats reportés		<9 707 634>	8 735 681
Autres Fonds propres		9 403 565	<10 756 965>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**16 569 790**	**14 852 575**
Résultat de l'exercice		1 317 207	1 023 745
Total des capitaux propres avant affectation		**17 886 997**	**15 876 321**
PASSIFS			
Passifs non courants			
provisions pour risques et charges		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		648 535	574 976
Autres passifs courants		17 714 457	16 045 197
Total des passifs		**18 362 992**	**16 620 173**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**36 249 989**	**32 496 495**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPI

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 Décembre 2024

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		**5 213 853**	**5 337 680**
Produits d'exploitation		166 737	163 914
Autres Produits d'exploitation		5 047 116	5 173 766
Charges d'exploitation		**<4 413 107>**	**<4 617 055>**
Variation des stocks		52 553	< 4 705>
Achats consommés de matières et fournitures		< 233 446>	< 221 889>
Charges du personnel		<2 774 029>	<2 802 069>
Dotations aux amortissements et aux provisions		< 327 423>	< 397 100>
Autres charges d'exploitation		<1 130 762>	<1 191 291>
Résultat d'exploitation		**800 747**	**720 625**
Produits de placements		566 040	217 101
Charges de placements		0	0
Autres pertes ordinaires		< 507>	< 255>
Autres gains ordinaires		299 829	377 796
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**1 666 109**	**1 315 266**
Impôts sur les sociétés		< 348 902>	< 291 521>
Résultat des activités ordinaires après impôt		**1 317 207**	**1 023 745**
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
Résultat net de l'exercice		**1 317 207**	**1 023 745**
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat après modifications comptables		**1 317 207**	**1 023 745**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 Décembre 2024

(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat des activités ordinaires après impôt	**1 317 207**	**1 023 745**
Ajustements pour:		
Amortissements et provisions	327 423	397 100
Variation des:		
Stocks	< 52 553>	4 705
Créances	< 12 131>	< 3 376>
Autres actifs courants	< 117 523>	< 1 032 122>
Fournisseurs et autres passifs courants	1 742 819	1 344 515
Plus ou moins value de cession	< 12 800>	< 101 300>
caution/location local labo	< 9 000>	-
Transfert de charge	13 600	-
Subventions	< 322 027>	< 395 137>
Reprise sur provision		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**2 875 014**	**1 238 130**
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements / acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	< 13 600>	< 250 261>
Encaissements /cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 800	101 300
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**< 800>**	**< 148 961>**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Subvention d'investissement	989 910	449 776
Dividendes et autres distributions	-	-
Encaissements provenant des CCA	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
	25 586	569 842
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**1 015 496**	**1 019 618**
Incidence de la variation de change sur les liquidités		
VARIATION DE TRESORERIE	**3 889 710**	**2 108 787**
Trésorerie au début de l'exercice	**27 632 529**	**25 523 742**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**31 522 239**	**27 632 529**

2026R00717BCFA5

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	1 650 398	2 691 895
b- Obligations et valeurs assimilées	22 923 798	39 583 566
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	1 539 082	3 005 927
b- Disponibilités	6 989 752	9 026 144
AC3- Créances d'exploitation	0	33 202
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**33 103 031**	**54 340 733**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	42 019	24 701
PA2- Autres créditeurs divers	58 676	67 992
TOTAL PASSIF	**100 695**	**92 693**
ACTIF NET		
CP1- Capital	31 466 894	51 840 596
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	257	433
b- Sommes distribuables de l'exercice	1 535 185	2 407 011
ACTIF NET	**33 002 336**	**54 248 041**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**33 103 031**	**54 340 733**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2025
(Exprimé en dinars)

	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	82 721	85 127
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 178 771	2 338 152
PR 2- Revenus des placements monétaires	724 536	1 067 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**2 986 028**	**3 491 042**
CH 1- Charges de gestion des placements	471 931	573 315
REVENU NET DES PLACEMENTS	**2 514 096**	**2 917 727**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	92 859	106 468
RESULTAT D EXPLOITATION	**2 421 238**	**2 811 259**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-886 053	-404 248
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**1 535 185**	**2 407 011**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	886 053	404 248
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-91 700	91 233
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	462 383	641 295
_ Frais de négociation de titres	-684	-2 306
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**2 791 236**	**3 541 481**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2025

	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Résultat d 'Exploitation	2 421 238	2 811 259
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-91 700	91 233
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	462 383	641 295
d- Frais de négociation de titres	-684	-2 306
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-2 535 634	-2 725 202
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	49 228 434	60 607 953
_ Régularisation des sommes non distribuables	408 368	408 132
_ Régularisation des sommes distribuables	1 147 078	1 481 214
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-69 959 958	-71 091 122
_ Régularisation des sommes non distribuables	-420 545	-486 065
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 904 684	-1 813 637
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-21 245 705	-10 077 246
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de L'exercice	54 248 041	64 325 286
b- en fin de l'exercice	33 002 336	54 248 041
AN 5- *NOMBRE D'ACTIONS*		
a- en début de l'exercice	474 757	571 583
b- en fin de l'exercice	285 956	474 757
VALEUR LIQUIDATIVE	115,411	114,265
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,44%	5,66%

2026R00740BCFA5

ARABIA SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**5 783 421**	**4 986 586**
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	5 048 371	4 195 419
b- Obligations et valeurs assimilées	735 050	791 168
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 530 833**	**1 418 478**
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	1 530 833	1 418 478
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**7 314 254**	**6 405 065**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	16 670	14 987
PA2- Autres créditeurs divers	49 610	52 267
TOTAL PASSIF	**66 279**	**67 254**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**7 106 158**	**6 237 237**
CP2- Sommes distribuables	**141 817**	**100 573**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	61	59
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	141 756	100 514
ACTIF NET	**7 247 974**	**6 337 811**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**7 314 254**	**6 405 065**

ARABIA SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Etats Financiers Annuels
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2025
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au31/12/2024
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**254 725**	**220 196**
a- Dividendes	204 245	180 143
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	50 480	40 053
PR 2- Revenus des placements monétaires	**47 166**	**27 545**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**301 891**	**247 741**
CH 1- Charges de gestion des placements	125 097	105 610
REVENU NET DES PLACEMENTS	**176 793**	**142 131**
PR 3- Autres produits	881	2 065
CH 2- Autres charges	35 798	43 645
RESULTAT D EXPLOITATION	**141 876**	**100 551**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-121	-37
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**141 756**	**100 514**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	121	37
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	547 784	561 840
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	342 227	21 401
_ Frais de négociation de titres	-10 932	-10 499
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**1 020 956**	**673 293**

ARABIA SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Etats Financiers Annuels

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2025

	Du01/01/2025 Au31/12/2025	Du01/01/2024 Au31/12/2024
AN 1- ***VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a- Resultat d 'Exploitation	141 876	100 551
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	547 784	561 840
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	342 227	21 401
d- Frais de négociation de titres	-10 932	-10 499
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-100 512	-86 250
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a- Souscriptions		
_ Capital	0	62
_ Régularisation des sommes non distribuables	0	-5
Régularisation des sommes distribuables	0	0
_ Droits d' entrée	0	1
b- Rachats		
_ Capital	-9 494	-4 652
_ Régularisation des sommes non distribuables	-666	184
_ Régularisation des sommes distribuables	-121	-36
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	**910 164**	**582 596**
AN 4- ***ACTIF NET***		
a- en début de période	6 337 811	5 755 214
b- en fin de période	7 247 974	6 337 811
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de période	91 292	91 366
b- en fin de période	91 153	92 292
VALEUR LIQUIDATIVE	**79,514**	**69,424**
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**16,12%**	**11,71%**

2026R00742BCFA5

AFC AMANETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE
Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001
Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024
Visa CMF n° 24/1142 du 03/12/2024
JORT n° 141 du 04/12/2024

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AFC AMANETT SICAV
BILAN ARRETE AU 31-12-2025

		31/12/2025 Montants en Dinars
AC1	PORTEFEUILLETITRES	99 239 067
AC1-A	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-
AC1-B	Obligations et valeurs assimilées	87 441 562
AC1-C	Autres valeurs (Titres OPCVM)	11 797 505
AC2	Placementsmonétairesetdisponibilités	176 440 561
AC2-A	Placements monétaires	171 579 032
AC2-B	Disponibilités	4 861 529
AC3	Créances d'exploitation	56 686
TOTAL ACTIF		275 736 314
PASSIF		
PA1	Opérateurs créditeurs	52 228
PA2	Autres créditeurs divers	103 910
TOTAL PASSIF		156 138
ACTIF NET		275 580 176
CP1	Capital	255 342 850
CP2	Sommes capitalisables	20 237 326
CP2-B	Sommes capitalisables de l'exercice	20 237 326
ACTIF NET		275 580 176
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		275 736 314

AFC AMANETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE
Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001
Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024
Visa CMF n° 24/1142 du 03/12/2024
JORT n° 141 du 04/12/2024

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE RESULTAT

ETATS DE RESULTAT		DU 01/10/2025 au 31/12/2025 Montants en Dinars
PR1	**Revenus de portefeuille-titres**	**1 366 146**
PR1-A	Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 366 146
PR1-B	Dividendes	0
PR2	**Revenus des placements monétaires**	**4 406 568**
REVENUS DES PLACEMENTS		**5 772 714**
CH1	**Charges de gestion des placements**	-791 831
REVENU NET DES PLACEMENTS		**4 980 883**
CH2	**Autres charges d'exploitation**	-114 381
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 866 502**
PR4	**Régularisations du résultat d'exploitation**	-3 963 846
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**902 656**
PR4-A	Régularisations du résultat d'exploitation (Annulation)	3 963 846
PR4-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	-358 686
PR4-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titre	683 535
PR4-D	Frais de négociation de titres	-204
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**5 191 147**

AFC AMANETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE
Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001
Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024
Visa CMF n° 24/1142 du 03/12/2024
JORT n° 141 du 04/12/2024

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		Du 01/10/2025 au 31/12/2025 Montants en Dinars
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL**	**5 191 147**
AN1-A	Résultat d'exploitation	4 866 502
AN1-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-358 686
AN1-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	683 535
AN1-D	Frais de négociation de titres	-204
AN2	**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**	**0**
AN3	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-53 299 418**
	SOUSCRIPTIONS	***148 126 471***
AN3-A	Capital	137 414 200
AN3-B	Régularisation des sommes non distribuables	542 206
AN3-C	Régularisation des sommes distribuables	10 170 065
	RACHATS	***-201 425 889***
AN3-D	Capital	-186 534 900
AN3-E	Régularisation des sommes non distribuables	-757 078
AN3-F	Régularisation des sommes distribuables	-14 133 911
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-48 108 271**
AN4	**ACTIF NET**	
AN4-A	En début de l'exercice	323 688 447
AN4-B	En fin de l'exercice	275 580 176
AN5	**NOMBRE D'ACTIONS**	
AN5-A	En début de l'exercice	3 033 654
AN5-B	En fin de l'exercice	2 542 447
	VALEUR LIQUIDATIVE	
A-	En début de l'exercice	106,699
B-	En fin de l'exercice	108,392
AN6	**TAUX DE RENDEMENT**	**6,30%**

2026R00744BCFA5